

LES FAITS REGIONAUX

Chute mortelle à Lille

Un bien triste accident, qui est venu jeter le deuil dans une honorable famille d'ouvriers, s'est produit hier matin, vers 10 heures, rue du Sec-Arabeau.

Un ouvrier vitrier, nommé Paul Delattre, était occupé à nettoyer les vitres de la maison portant le n° 30 de cette rue. Il travaillait au 2e étage, et tandis qu'il lavait les carreaux avec la main droite, il se tenait de la main gauche à un tabouret enfoncé dans la muraille. Ce tabouret se détacha et, par suite, fut brusquement projeté pour se relever. Delattre perdit l'équilibre, se tordit et vint s'abattre, d'une hauteur de 5 m. 50 sur les dalles de la cour.

Dans sa chute, le malheureux se fendit le crâne. On le releva immédiatement et le transporta à l'hôpital. Le docteur Defaux, mandé en toute hâte, n'a pu constater de décès.

Le commissaire de police du quartier, informé, fit transporter le corps de cette pauvre victime du travail à son domicile, rue de Valenciennes, 22.

L'arrivée de la voiture d'ambulance, les agents informèrent Mme Delattre que son mari venait d'être victime d'un accident et d'urgence blessé.

On juge du désespoir de la pauvre femme. Pour lui laisser encore ignorer pendant quelques instants la mort de son mari, une voisine la recueillit chez elle pendant que les agents de police montaient le corps de la malheureuse victime.

Le corps de Delattre fut déshabillé par les agents et placé dans son lit. Puis, les voisins, avec précaution, firent enterrer la pauvre veuve. En apprenant la mort de son mari, elle fut prise d'une syncope, et on dut recourir aux soins d'un médecin.

Au même moment, arrivait le beau-père de la victime, qui, travaillant dans une maison voisine, était accouru en apprenant la triste nouvelle. Lui aussi, le pauvre vieux, qui était si heureux de voir sa fille si bien mariée, se trouva mal au pied de son lit mortuaire.

C'était une scène poignante et qui fit venir les larmes à tous les témoins. Puis, quelques instants plus tard, le petit Clément Delattre, âgé de 8 ans, revenant de l'école, fondit en larmes en apprenant la mort de son père et en voyant sa mère et son grand-père aux soins d'un médecin et des voisins.

Je n'ai jamais autant pleuré, nous dit une voisine. Le hasard a fait au cœur d'enfant ce pauvre petit, accablé par la mort de son père et de son grand-père.

Bon travailleur, il avait été occupé pendant huit ans chez M. Simonin, rue de Valenciennes, 87. Il y a deux mois, il quittait volontairement cette maison pour travailler au compte de M. Damade, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, et ce, pour se rapprocher de son habitation.

MORT EN SE BAINANT A ARMENTIERES

Dans la soirée de lundi, le Tépidaire du square Victor-Hugo a été le théâtre d'un douloureux accident.

Environ 70 baigneurs se trouvaient réunis dans le grand bassin de l'établissement. Un groupe d'enfants de l'école de garçons de la rue de Lille venait de quitter la piscine avec les trois instituteurs chargés de leur surveillance.

A six heures et demie, l'un des deux jeunes enfants, âgé de 10 ans, qui se baignait dans le bassin, fut entraîné dans la cabine 27. Après avoir vainement recherché le jeune propriétaire de ces vêtements dans la salle des douches, des fouilles furent faites dans le grand bassin, sous les directions du directeur de l'établissement, M. Carpentier.

Ce fut un bon bout d'une heure de recherches, que les employés de Tépidaire retirèrent, à l'aide d'une longue perche, à l'entrée du petit bassin, le cadavre d'un enfant.

Mendé aussitôt, M. le docteur Bazélias demanda à un jeune noyé, ses efforts demeurèrent infructueux. La mort avait été survenue.

Dans la soirée l'identité de l'enfant noyé fut établie par son jeune frère. La malheureuse victime de cet accident est enregistré sous le nom de Léon Mignot, âgé de 14 ans, ses parents, boulangers rue d'Ypres, ont été prévenus, vers neuf heures du soir, de la perte cruelle qu'ils venaient de faire.

M. le docteur Bazélias attribue la mort du pauvre petit à une congestion pulmonaire.

MYSTERIEUSE AFFAIRE A CROIX

Nous avons relaté hier, en quelques lignes, cette singulière affaire qui passionne la population.

Voici ce dont il s'agit. Lundi matin, le nommé Vandeputte Ferdinand, demeurant à Roubaix, rue Franklin, 124, se rendait à Mons-en-Barœul, où il travaillait dans les briqueteries Salambier. Arrivé à proximité de l'estaminet Vanstraten, près du Vélodrome, son attention fut attirée par des gémissements qui semblaient venir d'un champ de seigle.

Il s'approcha et découvrit, couchée sur la terre, une jeune fille de vingt à vingt-cinq ans dans un état de faiblesse très grande. Interrogé, elle répondit que dimanche soir, en revenant de la messe d'effem en compagnie d'un jeune homme, ils furent assaillis par deux chasseurs à pied et deux ligards qui, après avoir maltraité et mis en fuite son compagnon, la violèrent et tentèrent de la tuer.

Il la conduisit dans un cabaret voisin où il lui aurait fait prendre un cordial. Lui ayant demandé son nom, elle refusa de le lui donner, mais déclara que ses parents étaient cabaretiers-épiciers à l'Allumette.

Tel est le récit du briquetier Vandeputte. Avant-hier soir nous nous sommes en campagne, battant l'estrade du fort de Mons-en-Barœul au Vélodrome de Roubaix mais nous ne pûmes rien découvrir.

accompagné d'un gendarme, et du garde Delattre, retirèrent de tout le quartier de l'Allumette et celui de la Mufflerie, mais ce fut en vain. Voyant le peu de succès de leurs recherches, ils partirent pour Mons-en-Barœul d'où ils revinrent avec Vandeputte pour le conduire sur le théâtre du crime.

Les deux hommes purent constater que le seigle était foulé en un espace assez grand, mais ce n'est pas un indice sérieux, car des couples quelconques revenant de la messe d'effem ont pu occasionner le dégat. A l'estaminet Vanstraten, où Vandeputte déclare avoir vu un verre de genévrier après que la jeune fille l'eut quittée, on prétend ne pas l'avoir vu.

L'enquête a continué tout l'après-midi sans faire un pas de plus. Aboutira-t-elle? Nous en doutons, en attendant que tout se réduise à une bordée de longueur tirée par une jeune bonne en mal d'amour et qui, fatiguée, se livra à quelques sacrifices sur l'autel de Vénus, a cru bon d'user de balivernes pour excuser sa présence dans un champ de seigle à une heure si indue.

L'avenir se chargera de justifier nos conjectures s'il y a lieu.

ROUBAIX

L'ELECTION DE ROUBAIX

Les élections de M. Motte ne sont pas encore validées; beaucoup s'en font. C'est qu'il sera difficile à la Chambre d'approuver les manœuvres qui ont fait provisoirement de M. Motte un député.

Le citoyen J. Guesde a été entendu par l'assemblée spéciale chargée d'enquêter sur l'élection de la 7e circonscription de Lille. Les journaux républicains disent que les manœuvres de M. Motte ont été circonscrites à des choses qu'il n'a pas dites.

Que serait-ce donc si tous les faits de pression, de corruption, d'achat de votes, d'intimidation et de promesses qui ont caractérisé l'élection du millionnaire patron à face d'ogre étaient connus?

Nous demandons à tous nos amis, à tous les citoyens indépendants qui seraient en contact de certains de ces faits de bien vouloir les signaler. Ils peuvent encore servir pour l'éducation de la Chambre des Députés.

Mais qu'ils se hâtent; car il faut que leurs déclarations soient envoyées à Paris. Nous prévenons ceux qui pourraient nous renseigner qu'ils n'ont rien à craindre et que leurs signatures ne seront pas mises entre les mains de gens qui pourraient leur nuire.

L. BAILLEUL.

UNE GREVE AU TISSAGE TERNYNCK FRERES

Les ouvrières et ouvriers tisseurs de Pusine Ternynck frères, rue du Nonvent-Monde, ont cessé le travail hier matin. Ils sont au nombre de 150 environ.

Ils demandent le renvoi du nouveau directeur qui n'est là que depuis quelques semaines, mais qui a déjà trouvé moyen d'avoir tous les ouvriers contre lui.

Il n'est pas de vexations qui ne lui fassent subir. Il a, depuis son arrivée, modifié le système de paiement des ouvriers, faisant des échantillons. Auparavant ils étaient payés à la journée, maintenant ils travaillent au compte, avec une prime de un franc seulement pour le montage de chaque échantillon.

Lundi, un jeune ouvrier fut appelé au bureau et menacé de payer, pour motif de dévotion, une somme de 20 francs. Ce fait provoqua et arrêta une première fois le travail; le directeur leur promit de ne pas faire payer l'année de l'ouvrier mais hier matin, il le congédia.

Ce fut le prétexte pour la grève. Les ouvriers ont leurs métiers à 7 heures et envoient une délégation près du directeur qui la reçoit très mal, se laissant même aller à des grossières insultes vis des ouvriers qui la composent.

Les grévistes sont alors sortis et se sont réunis au local « La Paix ». Ils ont nommé une nouvelle délégation, que les patrons n'ont pas voulu recevoir quand elle s'est présentée vers 11 heures du matin. Les choses en sont là.

A L'USINE MOTTE-BOSSUT

Un accident s'est produit lundi à la fabrique Motte-Bossut, boulevard de Valenciennes, à l'entrée de l'usine. Un ouvrier s'est allé demander une augmentation de salaire.

Pour toute réponse on leur a dit qu'ils n'avaient qu'à quitter la fabrique s'ils n'étaient pas satisfaits. C'est ce qu'ils ont fait.

Pourtant M. Eugène Motte avait promis que les ouvriers auraient vu leurs salaires augmenter s'il était élu député.

Ca viendra... à Pâques ou à la Trinité!

UNE LACHE AGRESSION

M. Henri Lefebvre, chevilleur et marchand de bestiaux, demeurant place de l'Abattoir, 27, a été samedi soir victime d'une lâche agression. Au moment où il se disposait à rentrer chez lui et où il avait déjà introduit la clef dans la serrure de la porte, fut violemment frappé à la figure d'un coup de crosse-tête (un coup de poing américain dentelé) par un individu qui s'était caché et qui s'était déchaussé pour étouffer le bruit de ses pas.

Après cette attaque imprévue, M. Lefebvre se retourna, mais il reçut un deuxième coup de larme terrible. Le sang jaillissait de la figure et l'aveugla, de sorte qu'il ne put reconnaître ni poursuivre l'agresseur qui prit la fuite de suite, laissant sur le pavé une paire de galoches dont il était chaussé avant de faire son coup.

Le blessé est allé porter plainte, puis a reçu des soins chez M. Leflon, pharmacien, Grande-Rue.

Il ne sait sur qui porter ses soupçons, ne se connaissant pas d'ennemis. Les blessures qu'il a reçues sont assez graves, elles l'obligent à garder le lit un certain temps; pourtant aucune complication n'est à craindre.

ACCIDENT DE VOITURE

Mme Verschling, marchande de beurre rue Sébastopol, 101, passait en voiture avec sa nièce, Mlle Serrurier, 26 ans, hier après-midi vers 4 heures au pont Rouge. La voiture qu'elle conduisait accrocha le chariot d'un marchand de charbons.

La rencontre amena un choc par suite duquel Mlle Serrurier tomba à terre; une roue de la voiture passa sur la jambe gauche de la jeune fille.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Parmentier, la blessée qui souffrait d'une plaie contuse à la cheville, a été reconduite à son domicile.

UN CHEVAL QUI S'ABAT

Hier soir, vers 6 heures et demie le cheval attelé à la voiture de M. Kryn, marchand de charbons, rue de Valenciennes, s'est abattu au coin de Grande Place et de la rue Saint-Georges.

La voiture était assez lourdement chargée, plusieurs sacs de charbon tombèrent sur le pavé, et les brancards du véhicule furent cassés. On releva le cheval qui ne s'était fait aucun mal.

Comme toujours deux cents personnes étaient rassemblées autour du lieu de l'accident, empêchant toute manœuvre, pour dégager l'animal abattu.

STATISTIQUE SANITAIRE

Pendant le mois de mai écoulé, on a constaté : 339 naissances, 180 décès, 102 mariages, 10 divorces.

Les naissances légitimes ont été de 267, les illégitimes de 72.

Les morts-nés légitimes sont au nombre de 8, et les illégitimes 2.

Les décès ont été répartis par causes et par âge : fièvre typhoïde, 2, de 5 à 19 ans; rougeole, 2, de moins de 1 an et 4 de 1 à 5 ans; coqueluche, 1, de moins de 1 an; diphtérie (croup), 2, de 1 à 5 ans; phthisie pulmonaire, 1, de 7 à 19 ans, 34 de 20 à 39 ans, 12 de 40 à 59 ans, 3 de 60 et au-delà; méningite tuberculeuse, 2, de 1 à 5 ans, 1 de 5 à 19 ans; autres tuberculoses, 1, de moins de 1 an, 1 de 1 à 5 ans.

Cancers et autres tumeurs, 1 de 20 à 39 ans, 1 de 40 à 59 ans, 7 de 60 et au-delà; méningite simple, 6, de 5 à 19 ans; congestion cérébrale, 2, de 20 à 39 ans, 1 de 40 à 59 ans, 2 de 60 et au-delà; ramollissement cérébral, 1, de 60 et au-delà; maladies organiques du cœur, 2 de 20 à 39 ans, 3 de 40 à 59 ans, 7 de 60 et au-delà.

Bronchite aiguë, 5 de moins de 1 an, de 1 à 5 ans; bronchite chronique, 4, de 5 à 19 ans, 4 de 20 à 39 ans, 2 de 40 et au-delà; pneumonie, broncho-pneumonie, 5 de moins de 1 an, 3 de 1 à 5 ans, 1 de 5 à 19 ans, 1 de 20 à 39 ans, 1 de 40 à 59 ans, 1 de 60 et au-delà; pleurésie, 1, de 5 à 19 ans, 1 de 20 à 39 ans, 1 de 40 à 59 ans; débilité congénitale; 9 de moins de 1 an; sénilité; 7; suicides; 1 de 40 à 59 ans, 1 de 60 ans et au-delà; morts violentes; 1 de 20 à 39 ans; autres causes de mort; 31.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Hier matin à 9 heures à la Mairie l'adjudication pour la construction d'un aqueduc d'une chaussée pavée rue de Rome. Le devis des travaux est de 900 francs.

Un seul soumissionnaire, M. Carrette Dubouché, s'est présenté. Il a été déclaré adjudicataire au prix du devis. Les opérations furent présidées de M. Lefebvre, conseiller municipal.

VISITE DES CHEVAUX

La commission de classement des chevaux, réunie hier matin à 10 heures, a procédé à la visite des chevaux de la ville. Les opérations furent terminées à 12 heures.

La commission est composée de M. Lefebvre, président, M. Lefebvre, vice-président, M. Lefebvre, secrétaire.

LES BENTES DES TRAVAILLEURS

Un accident est survenu le 7 juin à sept heures du matin chez M. Emile Roussel, rue de l'Épave, au nommé Noiret Hippolyte, 26 ans, mécanicien, rue Brezlu.

Get ouvrier a reçu un support sur le pied droit et, lui, a contusionné les articulations du pied droit. Le médecin a prescrit un repos de 8 jours d'après M. le docteur Lepers.

LA SAINT-MÉDARD

Ce saint bien ennuyé jouit d'une réputation proverbiale qui fait un époux mécontent de son mariage, les chagrins, les promeneurs, en un mot pour tout ce qui est culture, commerce, industrie ou loisir.

Si ce saint veut des larmes le jour de sa fête, c'est-à-dire si les esclaves célestes ont le droit de pleurer, il faut nous en avoir pour quarante jours à patanger dans la boue la plus gluante.

Saint Médard était bien plus intéressant lorsqu'il institua à Valenciennes le couronnement de la rosière.

Quoi qu'il en soit, c'est lui qui, parait-il, tient suspendues au-dessus de nos têtes, les ondes que nous redoutons aujourd'hui.

Voilà une occasion de prières que la Croix ferait bien de saisir au vol. Saint-Médard restez sec aujourd'hui, nous vous en serons personnellement reconnaissant.

CYRANO

La police a procédé lundi à l'arrestation de deux femmes, Marie Assant, 45 ans, épilucheuse, rue Beauregard, et Elisabeth Verdonck, 40 ans, journalière, rue de Lannoy, sous l'inculpation d'ivresse et d'outrages aux agents.

VOL DE TISSUS

À la suite d'une plainte déposée par M. Florbain, deux journalières, Thomaesque Elisa, âgée de 48 ans, journalière, rue Rubens, et Delfosse Josephine, journalière, rue Rubens, ont été arrêtées sous l'inculpation de vol de tissus.

Dix contraventions ont été dressées hier à deux pour avoir traversé un convoi funéraire; une pour violences légères; deux pour ivresse sur la voie publique; cinq pour ivresse.

PARTI OUVRIER - SECTION ROUBAISIENNE

Le Comité Exécutif et la Commission Electorale se réuniront ce soir à 8 h. 1/2 à la Paix, 109.

Le groupe d'études sociales de la 7e section se réunira le dimanche 8 juin, à 8 heures du soir, en son local habituel, rue de Valenciennes, 38.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX du 7 Juin 1898

Naissances. - Marie Dely, boulevard de Strasbourg, cour du Blanc Tour, 3; Henri Noël, boulevard de Strasbourg, cour du Blanc Tour, 3; Marie Dely, boulevard de Strasbourg, cour du Blanc Tour, 3; Marie Dely, boulevard de Strasbourg, cour du Blanc Tour, 3; Marie Dely, boulevard de Strasbourg, cour du Blanc Tour, 3.

DECEDES

Toutin Lambert, 5 mois, rue de Valenciennes, cour du Blanc Tour, 3; Pierre Wintels, 2 mois, rue de Valenciennes, cour du Blanc Tour, 3; Pierre Wintels, 2 mois, rue de Valenciennes, cour du Blanc Tour, 3; Pierre Wintels, 2 mois, rue de Valenciennes, cour du Blanc Tour, 3; Pierre Wintels, 2 mois, rue de Valenciennes, cour du Blanc Tour, 3.

CROIX

Disparition d'un livret d'épargne. - Le nommé Guenion Auguste, maçon, rue de Valenciennes, impasse Derbaux-Ringhien, a une nouvelle surprise dimanche vers midi 1/2, en constatant la disparition de son livret de la caisse d'épargne de Roubaix.

Celivret, qui portait le n° 75847, a comme avoir une somme de 438 fr. 11.

Un assez joli denier, n'est-ce pas? Personnel enseignant. - M. Lovy, instituteur adjoint de l'école de garçons du Centre à Mme Guillemain, des Verges, institutrice adjointe à l'école de filles de la rue Kléber, viennent d'être titularisés.

Nous leur adressons nos sincères compliments. Bureau de bienfaisance. - Ce soir le Bureau de bienfaisance se réunira à la Mairie pour examiner diverses réclamations qui se sont produites et pour faire une nouvelle répartition des quartiers de charité. Cette dernière mesure s'impose depuis la démission du citoyen Haluin de ses fonctions de pauvre.

Une fugue. - La jeune Allée Mélanie Ascler, née à Anor, le 22 mai 1883, fille de Charles Joseph, tisserand, et de Joséphine Mouillet, tous deux demeurant à Croix, rue de l'Amiral Courbet, cour St-Eloi, n° 29, s'est enfuie samedi dernier du domicile paternel emportant le montant de la semaine de son père et après avoir frustré d'une somme de 0,35, une voisine complaisante.

On la croit réfugiée à Reims ou la famille a des amis. Autorisation de construire. - M. Lefebvre, charcutier, Grande-Place, pour une maison rue de la Gare, M. Mange-Piquet, 2 maisons, Grande-Rue, Mme veuve Lepers, 2 maisons, rue Jeanne d'Arc, M. Delloux un 2e pavillon rue Duchesne.

Parents brutaux. - Le nommé Jean Vanwassenhove, âgé de 45 ans, ouvrier de la brigade fendeur, rue de Valenciennes à Croix, a été appelé, ainsi que sa femme et son fils, pour violences sur sa fille Marie, rattacheuse, âgée de 19 ans, dans la nuit de dimanche à lundi.

Non contents de boucher la malheureuse à coups de poing et de pied, le père et la mère ont essayé de la jeter par-dessus un double ponton nommé « rosette », lui faisant sur le corps et sur la jambe des blessures assez graves.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant. Une trouvaille étrange. - Hier matin, vers six heures, en se rendant à son travail, le nommé Vandebussche Gustave, âgé de 30 ans, gazier, rue de Valenciennes à Croix, a été appelé, ainsi que sa femme et son fils, pour violences sur sa fille Marie, rattacheuse, âgée de 19 ans, dans la nuit de dimanche à lundi.

Non contents de boucher la malheureuse à coups de poing et de pied, le père et la mère ont essayé de la jeter par-dessus un double ponton nommé « rosette », lui faisant sur le corps et sur la jambe des blessures assez graves.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant. Les travaux de la semaine. - Hier matin, vers six heures, en se rendant à son travail, le nommé Vandebussche Gustave, âgé de 30 ans, gazier, rue de Valenciennes à Croix, a été appelé, ainsi que sa femme et son fils, pour violences sur sa fille Marie, rattacheuse, âgée de 19 ans, dans la nuit de dimanche à lundi.

Non contents de boucher la malheureuse à coups de poing et de pied, le père et la mère ont essayé de la jeter par-dessus un double ponton nommé « rosette », lui faisant sur le corps et sur la jambe des blessures assez graves.

TOURCOING CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Hasebroeck, maire. 36 Conseillers étaient présents.

M. Drahain, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

Vœux. M. Dron dépose ensuite un vœu tendant à faciliter l'édification des eaux potables dans les habitations ouvrières, sur la proposition de M. le Maire le vœu de M. Dron est pris en considération et renvoyé à la commission des finances de la commission locale des eaux.

M. Barbier dépose un vœu tendant à obtenir la participation de la ville dans les frais nécessaires par les papiers timbrés dont les indigents peuvent avoir besoin. M. le Maire répond qu'en accordant aux indigents le droit de se faire soigner à la ville s'exposerait à des poursuites.

M. Barbier demande ensuite que les fabricants d'églises soient imposés des droits de voirie pour les chapelles et les dépôts des processions.

M. le Maire répond que les processions peuvent être assimilées à des réjouissances publiques (?) et qu'en pareil cas la ville ne perçoit jamais de droits de voirie. Mais M. Barbier insiste et M. le Maire renvoie la question à la Commission des finances.

M. Lorian demande que la ville supplée toute subvention aux Sociétés qui refuseraient de prendre part à la fête du 14 juillet et de figurer au cortège.

À l'unanimité, par assis et levé, le Conseil adopte le vœu de M. Lorian.

M. Taek demande que le Conseil accorde une médaille d'honneur à M. Delahousse, lieutenant-mécanicien du corps des sapeurs-pompiers qui se retire de ses fonctions.

M. le Maire répond que M. Delahousse reste à son emploi qu'il n'a rien à être élevé à la dignité de sapeur-chef, reprend M. Taek, je retire ma proposition.

M. Barbier demande où en est resté son vœu, proposé l'année dernière et relatif à la retraite des employés d'octroi. M. Lalenbrun fournit quelques explications à M. Barbier qui se déclare satisfait.

Fury criminel. - Le conseil renouvelle les pouvoirs des membres du conseil municipal faisant partie de la commission cantonale chargée de dresser les listes préparatoires du jury criminel.

Cessions de terrains à la voie publique. - M. Lorian dépose ensuite plusieurs actes concernant des cessions de terrains à la voie publique.

Subvention théâtrale, saison 1898-99. - M. Louis Couvreur, directeur du théâtre de Roubaix sollicite la subvention de 300 francs par représentation somme précédemment accordée à Mme veuve Deschamps.

M. Delvoye trouve que la subvention est quelque peu élevée. La question est renvoyée aux commissions réunies des finances et des fêtes.

Demande de bourses. Une heure est demandée pour un élève des écoles académiques afin de lui permettre de suivre les cours à l'école des Beaux-Arts à Paris. Renvoi aux commissions des finances et de l'instruction publique.

Le Conseil municipal homologue ensuite le procès-verbal de réception de divers documents. Union Fraternelle, demande de sub-

des. - L'Union Fraternelle société chorale demande une subvention de douze cents francs pour participer au concours de St-Quantin.

Renvoi aux commissions réunies des finances et des beaux-arts. Don au Musée. - Une statue est offerte au Musée de la ville. Le Conseil donne acte de ce don.

Poste de police de la Croix Rouge. - M. le commissaire central demande de relier téléphoniquement le poste de la Croix Rouge avec le poste central de police. La demande est adoptée en principe et la commission des finances est chargée de rechercher les moyens les plus économiques pour réaliser l'installation demandée.

Demande de subvention. - La société l'Avenir Lyrique chorale, demande une subvention annuelle à la ville. La demande est renvoyée pour étude aux commissions réunies des finances et des fêtes.

Marché aux oiseaux. - Une demande est faite pour le transfert du marché aux oiseaux, le Conseil renvoie la question à la commission des halles et marchés.

Demande de secours. - La veuve de M. Demestre, ancien sergent des pompiers demandant des secours à la ville. Le Conseil renvoie la demande à la commission des finances.

Demande de bourse. - Une bourse est demandée en faveur d'une jeune aveugle. Renvoi à la commission des finances.

Union géographique. - L'union géographique de Tourcoing demande une subvention pour l'organisation d'un concours international, qui aurait lieu le 26 juin. La somme demandée est de trois cents francs. M. Leplat estime que cette somme est bien minime comparée à celle qui a été accordée à la société vélocipédique. Il propose le chiffre de 500 francs. Cependant le Conseil se borne à accorder la subvention demandée, c'est-à-dire 300 francs.

Liquidation de pension. - Sur le rapport de la Commission des finances, le Conseil municipal fixe à 408 fr. 20 le chiffre de la pension à accorder à la veuve d'Etienne Olivier, sous-brigadier de police récemment décédé. Décidé également d'allouer à l'enfant d'Etienne Olivier, un secours annuel de 30 fr. 10, jusqu'en mars 1900, époque à laquelle il atteindra l'âge de quinze ans.

M. Henri Lorian demande où en est la question concernant la révision du règlement de la Caisse des retraites. M. le Maire répond que la commission poursuit toujours l'étude de la question. M. Barbier demande à être entendu par la commission.

On passe ensuite à la lecture de plusieurs rapports intéressant des travaux de voirie à exécuter. Ces rapports sont adoptés.

La question des rails. - M. le Maire annonce qu'il va mettre aux voix la question des rails, vous savez, ces fameux rails Decauville que M. Masquillier avait demandé poser au travers la rue Achille Testelin.

Or nos lecteurs ont dans notre compte rendu de la séance où la question avait été votée par deux fois. C'est ce que tout le monde peut remarquer MM. Lefebvre et Ch. Lorian.

Leurs observations ont le don d'irriter M. le Maire, et M. Lorian, dit-il, ne peut pas cependant avoir la prétention d'imposer ses volontés à tout le monde. C'est à quoi M. Lorian réplique « J'ai la prétention de croire M. le Maire, que l'on doit toujours s'incliner devant la majorité ». Attraité par Brouha.

Revenant à la question, M. le Maire entend pas ainsi. A tout prix il veut faire recommencer le vote et chose inouïe, il y parvient!

On vote donc par bulletins secrets. Il y a 26 votants, 8 bulletins blancs. L'autorisation est donc refusée. Enfin!

Ce à quoi M. Lorian réplique « J'ai la prétention de croire M. le Maire, que l'on doit toujours s'incliner devant la majorité ». Attraité par Brouha.

PARTI OUVRIER Réunion du Comité exécutif ce soir mercredi, à 8 heures, chez le citoyen Gustave Deho, rue de Gand.

TUÉ PAR LA FOUDRE. - OBSEQUES DE LA VICTIME Les obsèques de la victime de l'accident que nous avons relaté hier, auront lieu demain matin à Mouveaux.

Le malheureux charretier, qui était connu sous le nom de « Petit Barb